

Image not found or type unknown



## aide juridictionnelle

Par **mickela**, le **09/10/2019** à **10:54**

Bonjour, nous sommes une copropriété de 6 maisons (nous sommes tous propriétaires) et suite à un litige de voisinage, nous devons prendre un avocat qui nous représentera au TGI, le problème en ce qui me concerne, c'est que je n'ai pas de protection juridique, donc je me demandais si j'aurais éventuellement droit à l'aide juridictionnelle, je suis divorcée sans personne à charge, ma pension mensuelle est de 1 415€, et étant propriétaire je paye encore des mensualités de crédit de la maison de 445€ mensuelles.

Pourriez vous me renseigner à ce sujet , en vous remerciant par avance .

Salutations.